Les 6 derniers contrats de progrès publiés

APEI Centre Alsace , Schlumberger , Agence VO , M Associés Architectes , Bretzel Burgard ou encore Solares Bauen , toutes ces entreprises ont en commun d'être adhérentes à Idée Alsace mais aussi d'avoir récemment mis à jour ou créer leur contrat de progrès avec Idée Alsace.

Qu'est-ce qu'un contrat de progrès ?

Le contrat de progrès concrétise l'engagement des entreprises membres d'Idée Alsace dans une démarche de développement durable et les incite à progresser. **Il fait apparaître les objectifs environnementaux, économiques, sociaux et de gouvernance à atteindre sur une période de 3 ans.** En plus de formaliser des objectifs concrets sur les différents piliers du développement durable, **il permet à l'entreprise de les piloter** (à condition qu'ils soient intégrés au tableau de bord) et **de les valoriser** par exemple lors de réponse à des appels d'offre.

Les engagements sont librement choisis par l'entreprise avec l'accompagnement d'Idée Alsace, qui oriente vers des engagements significatifs et y associe des indicateurs pertinents. **Idée Alsace suit ensuite annuellement les avancées de l'entreprise dans la réalisation des différents objectifs, toujours dans un rôle de soutien.**

Nouveau design depuis août 2018

Nous vous l'indiquions dans une précédente newsletter , **le contrat de progrès a été rafraichi courant de l'été 2018.** Le nouveau design, toujours aux couleurs d'Idée Alsace, a pour but de rendre la lecture des engagements plus attractive et de faire du contrat de progrès un vrai support de communication !

Découvrez les engagements RSE des 6 dernières entreprises ayant leur contrat de

progrès !

Cliquez sur l'image pour télécharger le contrat de progrès de l'entreprise.

CONTRAT
DE PROGRÈS
2018 2021
idée
Alsace

m-associés
ARCHITECTES

nsc

CONTRAT
DE PROGRÈS
2018 2021
idée
Alsace

n. schlumberger

CONTRAT
DE PROGRÈS
2018 2021
idée
Alsace

solaresbauen
le bon sens énergétique

Les contrats de progrès sont officiels et publiés sur notre site internet. Vous pouvez les consulter en cliquant ici

- Retourner à la newsletter Idée Alsace de février 2019